

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal de Saint-Eugène, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal MOUNIER, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. MOUNIER Pascal. BARATANGE Dimitri. LORION William. HAUMONT Christian. THUBIN Yves. GAY Hervé – LEMBERT Joël. LANGLADE Ludovic. Mmes LORION Nathalie. FLEURY Céline. LOUREIRO Sandrine

Absent : Néant

Secrétaire de séance : M. GAY Hervé

Ordre du jour :

- **Etude devis de démolition bâtiments « impasse Doublet »**
- **Travaux de voirie :**
 - **Accès parcelle du fils de M. RAMBAUD au Maine au Bois**
 - **Route de la Barde**
 - **Identification des zones de PATA (Point à temps automatique)**
- **Achat plateformes « béton » pour poubelles à la mairie d'Archiac**
- **Questions diverses**

ETUDE DEVIS DE DEMOLITION BÂTIMENTS « IMPASSE DOUBLET

Le maire présente au conseil deux devis pour la démolition des bâtiments situés impasse Doublet (évacuation des ruines + nettoyage du terrain compris) :

- L'entreprise TP HEULIN : 20 400 € TTC
- L'entreprise « LES S.A.V. D'LUDO » : 21 060 € TTC

Le conseil attend pour la prise de décision, l'achat éventuel de la parcelle de M. GADIOU.

TRAVAUX DE VOIRIE

- Accès parcelle M. RAMBAUD au Maine au Bois + route de la Barde : un devis du SDV a été reçu mais le conseil décide de demander un autre devis à l'entreprise RIDEAU avant toute décision.
- Identification des zones de PATA : 4 zones ont été définies avec en priorité la finalité des travaux commencés l'année dernière « route de la gare ».

ACHAT PLATEFORMES « BETON » POUR POUBELLES

La commune d'Archiac propose de vendre les plateformes béton pour poubelles au prix de 100 € TTC l'unité. Le conseil doit évaluer le nombre de plateforme nécessaire en complément de celles déjà existantes.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil décide de demander à l'entreprise CARRARA un devis pour une pompe à chaleur air/air pour la salle des fêtes.
- Le conseil a constaté les travaux effectués par ATEL et ceux-ci sont conformes aux ordres donnés.
- Lé délai de fin de reprise de concessions était révolu au 16 mai 2025 mais le conseil décide de le poursuivre jusqu'au 31 août 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

MOUNIER	Pascal	
THUBIN	Yves	
LORION	William	
HAUMONT	Christian	
LOUREIRO	Sandrine	
GAY	Hervé	
LEMBERT	Joël	
BARATANGE	Dimitri	
FLEURY	Céline	
LORION	Nathalie	
LANGLADE	Ludovic	